



## Litige mise en service chaudière

Par **aurelien53**, le 17/01/2011 à 13:03

Bonjour,

Je suis locataire depuis le 17 septembre dans une maison de campagne chauffée au gaz ( citerne ). Après avoir patienté longuement avant d'avoir le gaz ( la cuve était vide à notre arrivé ), le propriétaire ( qui habite en face ) a voulu mettre la chaudière en service. Après cela, il s'est avéré qu'il fallait mettre de l'eau dans la chaudière et purger des radiateurs. J'ai donc prévenu le propriétaire, il s'est déplacé mais ne pouvait pas remettre de l'eau. Il a donc appeler un chauffagiste pour régler ce problème, mais maintenant nous nous retrouvons avec une facture de 116€ intitulé ENTRETIEN SANS CONTRAT;

Je voudrais savoir si cette prestation est à ma charge ou a celle du propriétaire?

merci de votre réponse

Cordialement,  
aurélien

Par **mimi493**, le 17/01/2011 à 14:13

Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas rempli la citerne (c'est à votre charge), ni pourquoi vous n'avez pas rempli les radiateurs vous-même.

Vous avez demandé au bailleur de faire déplacer un professionnel pour une réparation locative donc c'est à vous de payer le professionnel ou alors le bailleur paiera et il exigera le remboursement.

**Par aurelien53, le 17/01/2011 à 17:21**

Nous avons bien sur rempli la citerne!!!! mais le propriétaire qui possède le contrat avec la compagnie a mis un certain temps avant de renvoyer les papiers à celle ci, donc nous avons pu avoir du gaz à partir du 15 novembre. ( j'ai du téléphoner 20 fois à la compagnie, envoyer 2 ou 3 mail .....Mais il attendait le nouveau contrat avec le proprio )

Cela vous semble évident mais je pensais que lorsque l'on entrait dans un logement celui ci devait être en " état de marche " et que le locataire doit évidemment l'entretenir ( contrat entretien chaudière tous les ans )

Moi je n'ai en aucun cas commandité le professionnel ou demandé de le faire au bailleur, j'ai juste demandé que ma chaudière marche.

Es ce que la mise en route de la chaudière est une réparation locative?

Es ce que une chaudière qui ne marche pas à l'entrée du locataire est normal et donc sa réparation due à ce même locataire ?

Merci de votre réponse  
Cordialement